

DÉCISIONS

DÉCISION (PESC) 2020/120 DU CONSEIL

du 28 janvier 2020

modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 17 mars 2014, le Conseil a adopté la décision 2014/145/PESC ⁽¹⁾.
- (2) À la suite de l'organisation, par la Fédération de Russie, de soi-disant «élections locales» le 8 septembre 2019 dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol, illégalement annexées, en Ukraine, le Conseil estime qu'il convient d'ajouter sept personnes à la liste des personnes, entités et organismes faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe de la décision 2014/145/PESC.
- (3) Il y a donc lieu de modifier en conséquence l'annexe de la décision 2014/145/PESC,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les personnes énumérées à l'annexe de la présente décision sont ajoutées à la liste figurant à l'annexe de la décision 2014/145/PESC.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 28 janvier 2020.

Par le Conseil

Le président

A. METELKO-ZGOMBIĆ

⁽¹⁾ Décision 2014/145/PESC du Conseil du 17 mars 2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine (JO L 78 du 17.3.2014, p. 16).

Les personnes ci-après sont ajoutées à la liste des personnes figurant à l'annexe de la décision 2014/145/PESC:

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
«184.	Sergei Andreevich DANILENKO (Сергей Андреевич ДАНИЛЕНКО)	Sexe: masculin Date de naissance: 14.3.1960 Lieu de naissance: Krasnodar (ex-URSS)	Président de la commission électorale de Sébastopol. En cette qualité, il a participé à l'organisation des élections locales du 8 septembre 2019 dans la ville de Sébastopol illégalement annexée et, de ce fait, il a activement soutenu et mis en œuvre des actions et des politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	28.1.2020
185.	Lidia Aleksandrovna BASOVA (Лидія Александрівна БАСОВА)/ Lidiya Oleksandrivna BASOVA (Лидія Олександрівна БАСОВА)	Sexe: féminin Date de naissance: 1972 Lieu de naissance: inconnu	Vice-présidente de la commission électorale de Sébastopol. En cette qualité, elle a participé à l'organisation des élections locales du 8 septembre 2019 dans la ville de Sébastopol illégalement annexée et, de ce fait, elle a activement soutenu et mis en œuvre des actions et des politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	28.1.2020
186.	Ekaterina Eduardovna PYRKOVA (Екатерина Эдуардовна ПЫРКОВА)/ Kateryna Eduardivna PYRKOVA (Катерина Едуардівна ПИРКОВА)	Sexe: féminin Date de naissance: 22.8.1967 Lieu de naissance: Sébastopol (ex-URSS)	Secrétaire de la commission électorale de Sébastopol. En cette qualité, elle a participé à l'organisation des élections locales du 8 septembre 2019 dans la ville de Sébastopol illégalement annexée et, de ce fait, elle a activement soutenu et mis en œuvre des actions et des politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	28.1.2020
187.	Ekaterina Borisovna ALTABAEVA (Екатерина Борисовна АЛТАБАЕВА)/ Kateryna Borysivna ALTABAEVA (Катерина Борисівна АЛТАБАЄВА)	Sexe: féminin Date de naissance: 27.5.1956 Lieu de naissance: Ouglitch (ex-URSS)	Membre du Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie, représentant la ville de Sébastopol illégalement annexée. En assumant cette fonction et en cette qualité, elle a œuvré en faveur d'une plus grande intégration dans la Fédération de Russie de la ville de Sébastopol, illégalement annexée, et a ainsi activement soutenu des actions et mis en œuvre des politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	28.1.2020
188.	Yuriy Mikhailovich GOTSANYUK/Yuriy Mikhailovich GOTSANIUK (Юрій Михайлович ГОЦАНЮК)/ Iurii Mukhailovych HOTSANIUK (Юрій Михайлович ГОЦАНЮК)	Sexe: masculin Date de naissance: 18.7.1966 Lieu de naissance: Novaya Derevnya/Nove Selo (ex-URSS)	Premier ministre de la soi-disant "République de Crimée". En assumant cette fonction et en cette qualité, il a œuvré en faveur d'une plus grande intégration de la soi-disant République de Crimée dans la Fédération de Russie et a ainsi activement soutenu des actions et mis en œuvre des politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	28.1.2020

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
189.	Vladimir Vladimirovich NEMTSEV (Владимир Владимирович НЕМЦЕВ) / Volodymyr Volodymyrovych NEMTSEV (Володимир Володимирович НЕМЦЕВ)	Sexe: masculin Date de naissance: 15.11.1971 Lieu de naissance: Sébastopol (ex-URSS)	Président de la soi-disant "Assemblée législative" de la ville de Sébastopol illégalement annexée. En assumant cette fonction et en cette qualité, il a œuvré en faveur d'une plus grande intégration dans la Fédération de Russie de la ville de Sébastopol, illégalement annexée, et a ainsi activement soutenu des actions et mis en œuvre des politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	28.1.2020
190.	Mikhail Vladimirovich RAZVOZHAEV (Михаил Владимирович РАЗВОЖАЕВ) / Mykhailo Volodymyrovych RAZVOZHAEV (Михайло Володимирович РАЗВОЖАЄВ)	Sexe: masculin Date de naissance: 30.12.1980 Lieu de naissance: Krasnoïarsk (ex-URSS)	Soi-disant "gouverneur faisant fonction" de la ville de Sébastopol illégalement annexée. En assumant cette fonction et en cette qualité, il a œuvré en faveur d'une plus grande intégration dans la Fédération de Russie de la ville de Sébastopol, illégalement annexée, et a ainsi activement soutenu des actions et mis en œuvre des politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	28.1.2020»